MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Paiement des services de garderie et/ou de restauration scolaire de la commune de Damouzy

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) *la commune de Damouzy* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de *la commune de Damouzy*.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR07ZZZ615058

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER	
Nom, prénom :	Nom :	Commune de Damouzy
Adresse:	Adresse :	2, rue du Paquis
Code postal :	7.0.0000	•
Ville:	Code postal :	
Pays :	Ville : Pays :	DAMOUZY FRANCE
	,	
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER		
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE		
<u>Type de paiement</u> : Paiement récurrent/répétitif □		
Paiement ponctuel □		
Signé à :	ignature :	
Le (JJ/MM/AAAA) :		
	L	
DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI- MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :		
Nom du tiers débiteur :		

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **la commune de Damouzy**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec **la commune de Damouzy**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.